MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE FOURNITURES ET DE SERVICES

COLLEGE André MALRAUX
Rue Coulaures
57590 DELME
TEL. : 03.87.50.12.40
FAX. : 03.87.50.12.48

Pouvoir adjudicateur : **Stéphane BURGUN, Principal**

Marché :

"VOYAGE EN PROVENCE "

Date limite de dépôt des offres

Le 25 AOÛT 2017 A 12H00

PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales et Techniques Particulières valant Règlement de Consultation

Le présent document comporte 8 pages

CHAPITRE 1 – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet, l'organisation d'un voyage scolaire en PROVENCE du 15/04/2018 au 19/04/2018, pour 52 participants : (48 élèves et 4 accompagnateurs)

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Le présent cahier des clauses administratives et générales
L'acte d'engagement
Le détail du programme et le devis chiffré joint en annexe

Article 3 : Contenu et forme des prix

Les prix seront forfaitaires et établis en euros. Le candidat devra préciser les montants des acomptes demandés. Le prix indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant au minimum l'ensemble des prestations demandées.

La prestation proposée devra inclure :

1) TRANSPORT :

Le transport en autocar (tout compris avec notamment les frais d'essence, péage, parkings, réparations éventuelles, etc.) dans un véhicule de moins de 10 ans **avec vidéo**, de taille suffisante pour accueillir au minimum 52 passagers et répondant aux normes imposées par la France (notamment en termes de ceintures de sécurité, contrôle technique, etc.).

Le service du ou des conducteur(s), en nombre suffisant pour assurer le transport dans les délais imposés par le programme dans les conditions optimales de sécurité (en respectant notamment leur temps de pause), avec **l'intégralité de leurs frais d'hébergement** (nuit + 3 repas/jour) pour toute la durée du voyage. Le ou les conducteurs doi(ven)t **connaître très bien la géographie des lieux**.

2) HEBERGEMENT ET RESTAURATION :

L'hébergement des élèves et des accompagnateurs (nuitée + 3 repas/ jour) doit se faire dans le même centre d'hébergement pour tous les membres du voyage (hôtel 2* ou 3*, avec chambres de 3 à 4 personnes pour les élèves et des chambres individuels ou doubles pour les accompagnateurs). Il doit comporter des douches et toilettes dans les chambres. Les chambres ne doivent pas pourvoir communiquer entre elles. **Il doit y avoir maximum trois à quatre lits individuels par chambre et en aucun cas des lits doubles**. Le petit déjeuner devra être pris dans l'hôtel. Le centre devra mettre à disposition pendant toute la durée du séjour une **salle de réunion** permettant de réunir tout le groupe et un **espace de jeu et de détente**.

Les repas doivent être équilibrés en quantité et qualité suffisante. Si un participant ne peut pas manger le plat prévu pour divers motifs (ex : allergie, religion, etc.) un autre plat doit être servi aussitôt.

3) <u>ASSISTANCES ET VISITES</u> :

Le prestataire devra fournir :

- un dossier de voyage pour le professeur organisateur
- **l'assistance d'un(e) responsable local(e)sur place disponible et joignable facilement**. Le prestataire devra transmettre avant le séjour le n° de téléphone fixe et portable du responsable local joignable 24h/24h pendant toute la durée du séjour.
- les services d'un guide de langue française pour les visites.
- la réservation auprès des différents sites à visiter (monuments, musées etc…).
- la réservation des entrées relatives aux différents sites à visiter.
- Un contrat d'assurance à l'étranger.

4) <u>GARANTIE</u> :

La garantie annulation individuelle et/ou collective dont les conditions et le montant doivent être clairement explicités dans le devis.

CHAPITRE 2 – ORGANISATION DU VOYAGE - PROGRAMME

Professeur organisateur :
M. BELLOT Loïc

<u>Objet</u> : voyage en PROVENCE du 15/04/2018 au 19/04/2018

PERIODE	**du 15/04/2018 au 19/04/2018**
EFFECTIF PREVU	52 participants : (48 élèves et 4 accompagnateurs)
PROGRAMME	**<u>15 avril 2018</u>** Départ le 15 avril 2018 du collège André MALRAUX, rue de COULAURES - 57590 DELME (vers 23h30 - minuit). Petit déjeuner apporté par élèves – le prestataire doit prévoir un lieu abrité et chauffé où les participants pourront se restaurer. Les participants passeront la 1ère nuit pendant le trajet. **<u>16 avril 2018</u>** <u>Matin</u> : Visite des arènes et du théâtre antique d'ARLES Déjeuner à charge des élèves <u>Après-midi</u> : Visite du musée antique d'ARLES Déplacement vers le centre d'hébergement, dîner et installation des participants dans leur chambre. **<u>17 avril 2018</u>** **<u>Matin</u>** Petit déjeuner au centre d'hébergement prévu par le prestataire. Déplacement vers REMOULINS : découverte du Pont du Gard et visite de son musée. Déjeuner : paniers repas fournis par le centre d'hébergement. **<u>Après-midi</u>** Visite guidée des arènes de la ville de NIMES, les jardins de la fontaine, la Tour Magne... Départ direction le centre d'hébergement pour le dîner et nuitée. **<u>18 avril 2018</u>** **<u>Matin</u>** Petit déjeuner au centre d'hébergement. Départ direction BEAUCAIRE : visite du parc de l'antiquité. Déjeuner : paniers repas fournis par le centre d'hébergement.

	<u>Après-midi</u> Déplacement vers LES SAINTES MARIES DE LA MER : Visite libre de la ville. Découverte de la faune et de la flore. Retour pour le dîner et nuitée au centre d'hébergement. **<u>19 avril 2018</u>** **<u>Matin</u>** Petit déjeuner au centre d'hébergement. Départ direction ORANGE : visite du théâtre d'ORANGE. Déplacement vers VALLON PONTT D'ARC. Déjeuner : paniers repas fournis par le centre d'hébergement. **<u>Après-midi</u>** Découverte de la grotte CHAUVET et visite de son musée. Dîner libre et retour vers DELME. Arrivée au collège André MALRAUX, rue de COULAURES - 57590 DELME vers 23h30 – minuit.

Au moment de la réception de l'offre soit le 25 août 2017, le prestataire s'engage à avoir pris des options sur l'ensemble des prestations (notamment auprès du centre d'hébergement, des lieux de restauration et de visites). A défaut, l'offre est considérée comme écartée d'office.

CHAPITRE 3 – REGLEMENT DE CONSULTATION

I – <u>PRESENTATION DES OFFRES</u>

A. <u>Date et heure limites de dépôt des offres</u> :

L'offre devra être parvenue avant le :

Le 25 août 2017 à 12h00

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

Les dossiers de réponse obligatoirement rédigés en <u>langue française</u>, doivent parvenir, sous pli cacheté, à l'adresse suivante (si possible par lettre recommandée avec AR):

Monsieur le Principal
Collège André MALRAUX
Rue Coulaures
57590 DELME

B. Modalités d'envoi

L'offre sera placée sous double enveloppe cachetée. L'enveloppe contenant l'offre portera les mentions suivantes **:**

Monsieur le Principal du Collège André MALRAUX

"Marché public SEJOUR A ROME POMPEI -
NE PAS OUVRIR"

- **Nom et adresse du candidat**

Elle sera placée dans une deuxième enveloppe, qui sera transmise à l'adresse ci-dessus.

L'enveloppe relative à l'offre contiendra :

- l'acte d'engagement daté et signé (annexe 1)
- l'IBAN
- le devis clair et lisible

II - EXAMEN DES CANDIDATURES

	Pondération
1. valeur technique	40 %
2. Prix unitaire	50 %
3. qualité des services associés	10 %

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.
Le prestataire retenu sera informé par téléphone (par le collège à partir du 11 septembre 2017). Le prestataire enverra le contrat de voyage en double exemplaires et les exemplaires seront retournés, signés par l'établissement avec le bon de commande.

Les prestataires non retenus pourront consulter le site de l'AJI à partir du 12 septembre 2017.

III - MODALITES DE REGLEMENT

A. Conditions de paiement :

Conformément aux dispositions de l'instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010, le paiement avant service fait de voyages et de séjours est possible dans la limite de 70% du prix du voyage, qui sera payé sous forme de deux acomptes. Le dernier paiement de 30% du prix du voyage sera effectué après le séjour.

Le premier acompte de 20% sera versé à la commande et le second acompte de 50% sera versé un mois avant le départ.

Les factures d'acomptes et de solde devront être adressées au collège et établie en 3 exemplaires (1 original et 2 doubles) comportant les mentions légales :

- la désignation de la personne publique contractante
- nom et adresse du fournisseur
- numéro de SIRET ou SIREN
- numéro de compte bancaire ou postal (IBAN & BIC)
- la dénomination précise de la prestation
- le montant de TVA
- le n° de la facture

Les factures seront libellées obligatoirement en **euro**.

Toutes les prestations en France seront payées directement par le prestataire. En aucun cas, les accompagnateurs ne recevront de l'espèce ou tout autre moyen de paiement de la part du prestataire pour que ces derniers paient eux-mêmes sur place une quelconque prestation (notamment le service d'un guide, etc.) quelque soit le motif. Une telle proposition entraînera l'élimination d'office du candidat.

B. Mode de règlement :

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif avec virement bancaire ou postal dans les délais fixés par la règlementation en vigueur.

ANNEXE 1 – ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à (adresse complète et n°de téléphone) :

Immatriculation à l'INSEE :

- n°d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- n° d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que **je déclare accepter sans modification ni réserves.**

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, **à fournir les matériels et services demandés**, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus et à **réserver toute la billetterie, transport, hébergement, etc. dès la réception du courrier m'indiquant titulaire du marché.**

Prix (chiffres et en toutes lettres) par personne de l'ensemble des prestations :

Prix total :

Prix et conditions de la garantie individuelle et/ou collective :

Programme précis et définitif :

2°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

JOINDRE UN RIB

A Le,

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") et cachet de la société